

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-16

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : VOTE DU BP 2022 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022, ce budget suit la nomenclature M57 et s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- Section de fonctionnement : **491 644.06 €.**
- Section d'investissement : **419 491.69 €.**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220404-202216-BF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2022.

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et par chapitre d'opération d'équipement.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

